

Nouvelles et chronique

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **6 (1861)**

Heft 13

PDF erstellt am: **19.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La troupe qui a pris part à ces écoles se subdivise comme suit :

Cadres	150 hommes.
Aspirants de 2 ^e classe . .	32 »
» 1 ^{re} » . .	33 »
Recrues	735 »

Total, 950 hommes.

Le recrutement normal est de 640 hommes par an, en y comprenant 20 % de surnuméraires. Le recrutement effectif a par conséquent dépassé le chiffre de 105 hommes.

(A suivre.)

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Les Chambres fédérales sont actuellement nanties d'un projet de message relatif à l'acquisition de 12 batteries de 4 liv. Le Conseil fédéral demande l'autorisation de faire procéder à des essais plus approfondis encore du système rayé Müller et Timmerhaus, et d'opter suivant le résultat. En attendant, les nouvelles pièces seraient fondues et forées. Quant à la transformation générale de l'artillerie, elle est ajournée jusqu'à ce que l'expérience ait fait trouver la pièce à laquelle il convient de donner la préférence. On sollicitera en même temps des Chambres un crédit de 1,049,000 fr., destiné à subvenir aux frais de construction de magasins où seront logés le matériel de guerre et les munitions de la Confédération.

NEUCHÂTEL. — Dans sa dernière session, le Grand Conseil a invité le Conseil d'Etat à lui présenter un projet de révision de la loi militaire et a renvoyé à son examen une pétition recouverte d'un grand nombre de signatures, demandant le retrait du récent décret, qui, provisoirement et jusqu'à l'adoption définitive d'une arme de précision pour l'infanterie, autorisait l'Etat à retirer après chaque rassemblement les armes confiées aux miliciens.

Promotions faites par le Conseil d'Etat :

- 1^o CAPITAINE d'artillerie, le lieutenant *Péters, Franç.* ;
- 2^o LIEUTENANT de carabiniers, le 1^{er} sous-lieutenant *Chatelain, Ul.-Henri*.
- 3^o 1^{er} SOUS-LIEUTENANT de carabiniers, le 2^{me} sous-lieutenant *Mermod, Jules-Ami*.

Vaud. — Dans sa séance du 2 juillet 1861, le Conseil d'Etat a nommé M. *Jeanin*, Paul, à Yverdon, 2^d sous-lieutenant porte-drapeau du bataillon d'élite du 6^e arrondissement.